

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2014 **SEANCE D'INSTALLATION – PROCES-VERBAL**

Monsieur Louis VILLARET, doyen d'âge, préside la séance. Il fait l'appel et désigne Madame Nicole MORERE comme secrétaire de séance.

Rapport I.1 : Election de l'exécutif - Présidence de la communauté de communes.

Il demande qui est candidat à la présidence de la communauté de communes.

Monsieur Philippe MACHETEL et Monsieur Louis VILLARET sont candidats. Monsieur VILLARET souhaite que chaque candidat puisse exposer son programme en quelques points.

Monsieur Philippe MACHETEL souhaite une gouvernance apaisée pour une communauté plus souple qui consisterait en une présidence tournante tous les 3 ans. Il conviendrait aussi d'accorder davantage de responsabilités aux commissions, ou encore de voter le budget primitif en gelant provisoirement les investissements nouveaux et ainsi mieux préparer le budget 2015. Monsieur MACHETEL souligne l'importance des infrastructures numériques, notamment en termes de développement économique. Il ajoute enfin que la communauté de communes doit être un outil évolutif et à l'écoute, d'où la pertinence d'une commission spécialisée liée aux problématiques des petites communes, pour une communauté solidaire.

Monsieur Louis VILLARET commence par rappeler l'importance de l'intercommunalité dans le panorama institutionnel actuel et dit souhaiter poursuivre avec la nouvelle équipe le travail engagé tout en rappelant que le projet de territoire 2007- 2013 a permis d'asseoir les fondations de la communauté de communes. Le nouveau projet de territoire s'attachera à accentuer les efforts sur le développement des services à la population (logement, haut-débit et petite-enfance notamment).

Il souligne le rôle majeur de la communauté dans la satisfaction de l'intérêt général, tout en poursuivant l'évaluation de nos politiques publiques.

Il conclut en se disant passionné par ce territoire et souhaite le voir continuer à se développer dans le respect de l'identité rurale des villes et villages.

Monsieur Philippe MACHETEL désigne Monsieur Claude CARCELLER en qualité de scrutateur et Monsieur Louis VILLARET désigne Monsieur Jean-François SOTO pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Il est procédé au vote à bulletins secrets pour l'élection du Président.

*Avec 41 voix pour Monsieur Louis VILLARET, et 7 voix pour Monsieur Philippe MACHETEL, **Monsieur VILLARET est élu** Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à la majorité absolue au premier tour.*

Le nouveau Président prononce un discours de remerciement.

Rapport I.2 : Election de l'exécutif - Vice-présidences de la communauté de communes.

Le Président propose de fixer à dix le nombre de vice-présidents, puis procède à l'élection de chacun des vice-présidents au scrutin secret uninominal majoritaire.

1^{ère} vice-présidence :

Monsieur Jean-François SOTO est candidat.

Il désigne Monsieur Grégory BRO pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

*Avec 44 voix, 3 votes nuls et 1 vote blanc, **Monsieur Jean-François SOTO est élu 1^{er} vice-président** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.*

Il remercie les membres de l'assemblée.

2ème vice-présidence :

Monsieur Michel SAINTPIERRE est candidat.

Il désigne Madame Agnès CONSTANT pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 44 voix, 3 votes blancs et 1 vote nul, **Monsieur Michel SAINTPIERRE est élu 2ème vice-président** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.

Il remercie les membres de l'assemblée.

3ème vice-présidence :

Monsieur Claude CARCELLER est candidat.

Il désigne Monsieur Bernard GOUZIN pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 45 voix, 1 vote blanc et 2 votes nuls, **Monsieur Claude CARCELLER est élu 3ème vice-président** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.

Il remercie les membres de l'assemblée.

4ème vice-présidence :

Monsieur Gérard CABELLO est candidat.

Il désigne Madame Anne-Marie BIZEUL pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 43 voix, 2 votes blancs et 3 votes nuls, **Monsieur Gérard CABELLO est élu 4ème vice-président** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.

Il remercie les membres de l'assemblée.

5ème vice-présidence :

Monsieur Philippe SALASC est candidat.

Il désigne Monsieur Claude CARCELLER pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 41 voix, 5 votes blancs et 2 votes nuls, **Monsieur SALASC est élu 5ème vice-président** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.

Il remercie les membres de l'assemblée.

6ème vice-présidence :

Madame Agnès CONSTANT est candidate.

Elle désigne Monsieur Claude CARCELLER pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 43 voix, 2 votes blancs et 3 votes nuls, **Madame Agnès CONSTANT est élue 6ème vice-présidente** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.

Elle remercie les membres de l'assemblée.

7ème vice-présidence :

Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI est candidat.

Il désigne Monsieur Claude CARCELLER pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 43 voix, 4 votes blancs et 1 vote nul, **Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI est élu 7ème vice-président** de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault à la majorité absolue au premier tour.

Il remercie les membres de l'assemblée.

8ème vice-présidence :

Madame Béatrice NEGRIER est candidate.

Elle désigne Monsieur Claude CARCELLER pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 39 voix, 1 abstention, 3 votes blancs et 5 votes nuls, **Madame Béatrice NEGRIER est élue 8^{ème} vice-présidente** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.
Elle remercie les membres de l'assemblée.

9^{ème} vice-présidence :

Monsieur Patrick LAMBOLEZ est candidat et désigne Monsieur Olivier SERVEL en qualité de scrutateur.

Monsieur Bernard SALLES est candidat et désigne Monsieur Grégory BRO en qualité de scrutateur.

Avec 28 voix pour Monsieur Patrick LAMBOLEZ, 17 voix pour Monsieur Bernard SALLES et 3 votes blancs, **Monsieur Patrick LAMBOLEZ est élu 9^{ème} vice-président** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.

Il remercie les membres de l'assemblée.

10^{ème} vice-présidence

Monsieur Guy-Charles AGUILAR est candidat.

Il désigne Monsieur Claude CARCELLER pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 45 voix, 2 votes blancs et 1 vote nul, **Monsieur Guy-Charles AGUILAR est élu 10^{ème} vice-président** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.

Il remercie les membres de l'assemblée.

Rapport 1.3 : Election de l'exécutif - Autres membres du bureau.

Le Président propose que le bureau de l'établissement soit composé du Président, de dix vice-présidents et de deux autres membres, puis procède à l'élection des membres au scrutin secret uninominal majoritaire.

12^{ème} membre du bureau :

Madame Véronique NEIL est candidate.

Elle désigne Monsieur Claude CARCELLER pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 44 voix, 2 votes blancs et 2 votes nuls, **Madame Véronique NEIL est élue 12^{ème} membre du bureau** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.

Elle remercie les membres de l'assemblée.

13^{ème} membre du bureau :

Monsieur Georges PIERRUGUES est candidat.

Il désigne Monsieur Claude CARCELLER pour surveiller la régularité des opérations de vote et procéder au dépouillement.

Avec 44 voix, 3 votes blancs et 1 vote nul, **Monsieur Georges PIERRUGUES est élu 13^{ème} membre du bureau** de la communauté de communes à la majorité absolue au premier tour.

Il remercie les membres de l'assemblée.

Rapport 1.4 : Communauté de communes Vallée de l'Hérault - Maintien provisoire du règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 1.5 : Délégations de pouvoirs données par le Conseil communautaire au Président.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 1.6 : Délégation de pouvoir donnée par le Conseil communautaire au Président en matière de marchés.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 1.7 : Délégation de pouvoir donnée par le Conseil communautaire au Président en matière d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 1.8 : Délégation de pouvoir donnée par le Conseil communautaire au Président en matière de lignes de crédit de trésorerie.

Adopté à l'unanimité.

Rapport 1.9 : Vote du taux des indemnités de fonction - Présidence et vice-présidences.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder au Président et aux vice-présidents pour l'exercice effectif de leurs fonctions, 75% du pourcentage maximum de l'indice brut 1015 accordé aux présidents (pourcentage limité à 67.5%) et aux vice-présidents (pourcentage limité à 24,73) des communautés de communes de 20 000 à 49 999 habitants.

Rapport 1.10 : Modalités d'application du droit à la formation des élus.

Adopté à l'unanimité.

Le Conseil décide de fixer le taux annuel des dépenses de formation à 20% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté.

Rapport 1.11 : Commission d'Appel d'Offres (CAO) - Désignation des membres de la CAO.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président en étant membre de droit, le Conseil décide, à la majorité, que les cinq membres titulaires de la CAO sont :

1. Monsieur Jean-François SOTO
2. Monsieur Philippe SALASC
3. Monsieur Patrick LAMBOLEZ
4. Monsieur Bernard GOUZIN
5. Monsieur Georges PIERRUGUES

Le Conseil décide, à la majorité, que les cinq membres suppléants de la CAO sont :

1. Monsieur Jean-Claude CROS
2. Madame Agnès CONSTANT
3. Monsieur Guy-Charles AGUILAR
4. Monsieur Grégory BRO
5. Monsieur Gérard CABELLO

Rapport 1.12 : Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID).

Adopté à l'unanimité.

Madame SIBERTAIN BLANC propose un tirage au sort pour un choix équitable des commissaires.

Monsieur le Président accepte la proposition.

Rapport 1.13 : Création des commissions thématiques intercommunales.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de créer sept commissions thématiques facultatives chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire.

Il propose également de fixer à 20 membres maximum le nombre de membres de chaque commission pouvant notamment comprendre les conseillers municipaux non titulaires d'un mandat communautaire.

Les sept commissions sont les suivantes :

1. Aménagement de l'espace
2. Environnement
3. Développement économique
4. Culture
5. Finances
6. Communication
7. Petite enfance – jeunesse

Rapport 1.14 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Office de Tourisme Intercommunal (OTI).

Le Conseil prend acte de la représentation des communes au sein du comité directeur de l'OTI.
Les désignations effectives des représentants auront lieu lors d'un Conseil communautaire ultérieur.

Rapport 1.15 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Association Syndicale Libre (ASL) de Camalcé.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel SAINTPIERRE est désigné pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de l'Association Syndicale Libre de Camalcé.

Sa candidature est proposée au poste de président de l'ASL.

Rapport 1.16 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Syndicat de Développement Local du Pays Cœur d'Hérault (SYDEL).

Adopté à la majorité, avec deux abstentions.

Sont désignés :

1-**Monsieur Michel SAINTPIERRE** en tant que titulaire et **Monsieur David CABLAT** en qualité de suppléant,

2-**Monsieur Jean-François SOTO** en tant que titulaire et **Madame Florence QUINONERO** en qualité de suppléante,

3-**Monsieur Philippe SALASC** en tant que titulaire et **Madame Agnès CONSTANT** en qualité de suppléante,

4-**Madame Béatrice NEGRIER** en tant que titulaire et **Monsieur Gérard CABELLO** en qualité de suppléant,

5-**Monsieur Claude CARCELLER** en tant que titulaire et **Monsieur Gregory BRO** en qualité de suppléant,

6-**Monsieur Jacky GALABRUN** en tant que titulaire et **Monsieur Georges PIERRUGUES** en qualité de suppléant,

7-**Monsieur Patrick LAMBOLEZ** en tant que titulaire et **Monsieur Daniel REQUIRAND** en qualité de suppléant,

8-**Monsieur Louis VILLARET** en tant que titulaire et **Monsieur Jean-Claude CROS** en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Sydel Pays Cœur d'Hérault.

Rapport 1.17 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Syndicat Centre Hérault.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1 - **Monsieur Louis VILLARET** en qualité de titulaire et **Monsieur Daniel REQUIRAND** en qualité de suppléant,

2- **Monsieur Jean-François SOTO** en qualité de titulaire et **Madame Florence QUINONERO** en qualité de suppléante,

3- **Monsieur Michel SAINTPIERRE** en qualité de titulaire et **Monsieur David CABLAT** en qualité de suppléant,

4- **Monsieur Georges PIERRUGUES** en qualité de titulaire et **Madame Agnès CONSTANT** en qualité de suppléante pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat Centre Hérault.

Rapport 1.18 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Syndicat du Pic Saint-Loup.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1 - **Monsieur Georges PIERRUGUES** en qualité de titulaire et **Monsieur Philippe SALASC** en qualité de suppléant,

2 - **Monsieur Gérard CABELLO** en qualité de titulaire et **Monsieur Marcel CHRISTOL** en qualité de suppléant,

3 - **Madame Agnès CONSTANT** en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat du Pic Saint-Loup.

Rapport 1.19 : Désignation de représentants de la communauté de communes au sein d'organismes extérieurs - Association de Coopération Interrégionale "Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle".

Monsieur le Président propose de reporter cette délibération à une autre séance une fois les statuts vérifiés.
Le Conseil prend acte.

Rapport 1.20 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Société Publique d'Aménagement (SPLA) Territoire 34.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-François SOTO est désigné pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Société Publique d'Aménagement Territoire 34.

Rapport 1.21 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Maison de l'emploi "Cœur d'Hérault".

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1- **Monsieur Louis VILLARET** en qualité de titulaire et **Monsieur Guy-Charles AGUILAR** en qualité de suppléant,

2- **Monsieur Philippe SALASC** en qualité de titulaire et **Jean-Pierre BERTOLINI** en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Maison de l'emploi "Cœur d'Hérault".

Rapport 1.22 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Mission Locale des Jeunes (MLJ).

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1 - **Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI** en qualité de titulaire et **Monsieur Jean-Claude MARC** en qualité de suppléant,

2 - **Monsieur Claude CARCELLER** en qualité de titulaire et **Monsieur Maurice DEJEAN** en qualité de suppléant,

3 - **Madame Lucie TENA** en qualité de titulaire et **Madame Michèle LAGACHERIE** en qualité de suppléante,

4 - **Madame Amélie MATEO** en qualité de titulaire et **Monsieur Jacky GALABRUN** en qualité de suppléant,

5 - **Monsieur Gérard CABELLO** en qualité de titulaire et **Madame Martine BONNET** en qualité de suppléante,

6 - **Madame Patrick LAMBOLEZ** en qualité de titulaire et **Madame Chantal COMBACAL** en qualité de suppléante,

7 - **Madame Nicole MORERE** en qualité de titulaire et **Madame Edwige GENIEYS** en qualité de suppléante,

8 - **Madame Véronique NEIL** en qualité de titulaire et **Madame Béatrice WILLOQUAUX** en qualité de suppléante pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Mission Locale des Jeunes.

Rapport 1.23 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ).

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

- 1- **Madame Amélie MATEO** en qualité de titulaire et **Madame Nicole MORERE** en qualité de suppléante,
- 2- **Madame Lucie TENA** en qualité de titulaire et **Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI** en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.

Rapport 1.24 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Etablissement Public Foncier (EPF).

Adopté à l'unanimité.

Madame Béatrice NEGRIER est désignée pour représenter le Président à l'assemblée de désignation des représentants des EPCI à fiscalité propre ;

Sa candidature est proposée à l'élection des représentants des communautés de communes compétentes en matière de logement au conseil d'administration de l'EPF Languedoc-Roussillon.

Rapport 1.25 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Louis VILLARET est désigné pour représenter la communauté de communes dans le cadre de l'élection des représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ayant leur siège dans le département.

Rapport 1.26 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Syndicat mixte Lez-Mosson-Etangs Palavasiens.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

- Monsieur Gérard CABELLO** en qualité de titulaire et **Madame Agnès CONSTANT** en qualité de suppléante pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat mixte Lez-Mosson-Etangs-palavasiens.

Rapport 1.27 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault.

Adopté à l'unanimité.

Sont désignés :

1. **Madame Agnès CONSTANT** en qualité de titulaire et **Monsieur Guy-Charles AGUILAR** en qualité de suppléant,
2. **Madame Béatrice NEGRIER** en qualité de titulaire et **Monsieur Jean-Claude MARC** en qualité de suppléant pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault.

Rapport 1.28 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Hérault.

Adopté à l'unanimité.

Madame Agnès CONSTANT est désignée en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Hérault.

Rapport 1.29 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lez Mosson Etangs Palavasiens.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Gérard CABELLO est désigné en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lez Mosson Etangs palavasiens.

Rapport 1.30 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Syndicat mixte filière viande de l'Hérault.

Adopté à la majorité, avec une voix contre.

Madame Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC estime que l'objet du syndicat dépasse les compétences de la communauté de communes, et qu'il n'apparaît pas justifié d'aller soutenir cet abattoir situé sur la commune de Pézenas qui est inutile à la communauté de communes.

Monsieur le Président rappelle l'importance de soutenir cet unique abattoir sur notre territoire dans un soutien à l'agriculture et aux éleveurs de la Vallée de l'Hérault.

Sont désignés :

Monsieur Philippe SALASC en qualité de titulaire et **Monsieur Jacky GALABRUN** en qualité de suppléant pour représenter la communauté de communes au sein du Syndicat mixte filière viande de l'Hérault.

Rapport 1.31 : Désignation des représentants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Conseil d'administration des établissements scolaires - Collèges et lycées de la Vallée de l'Hérault.

Adopté à l'unanimité.

Est désignée **Madame Nicole MORERE** pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Lo Trintanel, à Gignac;

Est désigné **Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI** pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Vincent Badie, à Montarnaud ;

Est désigné **Monsieur Bernard GOUZIN** pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration du collège Max Rouquette, à St-André-de-Sangonis.

Rapport 1.32 : Désignation des représentants de la communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein des organismes extérieurs - Tableau général.

Monsieur le Président propose le retrait de ce rapport de l'ordre du jour.

Le Conseil prend acte.

Levée de séance à 21h15.